

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 25 mars 2026
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 3		Numéro de permis 2019493
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		Numéro de téléphone (506) 854-7529
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2026	
Commentaires: Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant l'exigence selon laquelle 50% des éducateurs doivent détenir un certificat en Éducation à la petite enfance (ECE) ou l'équivalent. L'administratrice a confirmé qu'un plan est en place et que deux membres du personnel éducatif suivent actuellement leur cours en ligne.			

Commentaires généraux
<p>La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio éducateur/enfants a été respecté tout au long de la visite.</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Dossiers des enfants</li> <li>•Consentements signés au dossier</li> <li>•Fiches des médicaments administrés</li> <li>•Routine quotidienne</li> <li>•Orientation des enfants</li> <li>•Aire de repos</li> <li>•Toilettes</li> <li>•Espaces de rangement</li> <li>•Effets personnels</li> <li>•Changement de couches</li> <li>•Santé</li> <li>•Médicaments</li> <li>•Alimentation</li> </ul>

## Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants se réveiller de leur sieste, manger la collation et jouer librement à l'intérieur.

Une discussion a eu lieu avec les membres du personnel éducatif à la suite d'une observation durant le lavage des mains d'un groupe d'enfants. La mentore en assurance de la qualité a constaté que les enfants étaient assis dans le couloir, avec des jouets, bloquant l'accès à deux locaux pendant qu'ils attendaient leur tour pour aller se laver les mains. Elle a également observé qu'une fois leurs mains lavées, les enfants retournaient jouer avec les jouets avant d'aller s'installer à la table pour la collation.

La mentore en assurance de la qualité a rappelé au personnel éducatif que :

- Les enfants ne doivent pas bloquer l'accès aux salles de classe.
- Les enfants ne devraient pas jouer de nouveau avec des jouets après le lavage des mains et avant la collation.

La mentore en assurance de la qualité a expliqué que le lavage des mains vise à enlever les germes et à éviter leur propagation. Ainsi, dès qu'un enfant a les mains propres, il devrait s'asseoir directement à la table pour la collation.

À la suite de cette discussion, les membres du personnel éducatif ont rangé les jouets et replacé les enfants en ligne pour reprendre le lavage des mains.

original signé par

**Stephanie Hickey**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 mars 2026

Date

original signé par

**Katia Allain**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*